

La scolarisation des moins de 3 ans

Depuis 1882, l'école maternelle accueille les enfants à partir de 2 ans. L'Association Générale des Enseignants des Ecoles Maternelles publiques (AGEEM) a toujours défendu cette scolarisation, comme l'atteste la parution du carnet consacré à ce thème en mai 2010.

L'AGEEM rappelle donc, son attachement à une scolarisation des enfants de 2/ 3 ans. Ils doivent être accueillis dans une école maternelle de qualité, pour la réussite de tous et au service des valeurs humaines.

Cette scolarisation nécessite obligatoirement une formation exigeante des enseignants (théorique et pratique) intégrant une très bonne connaissance du développement et des besoins de l'enfant : hygiène, rythme, nombre d'enfant dans la classe... et la connaissance de moyens de médiations spécifiques.

L'Ecole maternelle joue un rôle socialisateur et structurant qui permet des apports linguistiques et culturels riches et variés. Elle aide l'enfant à grandir et à s'épanouir.

Pour cela, il est essentiel pour l'AGEEM de pouvoir travailler avec d'autres structures de la petite enfance (crèche, halte-garderie), avec les parents, les Agents Territoriaux Spécialisés des Ecoles Maternelles, les enseignants membres des Réseaux d'Aides Spécialisées aux Elèves en Difficulté (RASED), la Protection Maternelle et Infantile afin que l'école maternelle joue pleinement son rôle de prévention.

L'AGEEM soutient l'idée que l'école maternelle est un lieu adapté pour guider l'enfant dans son parcours d'enfant/élève, pour le motiver à apprendre, tout en participant à son développement et son épanouissement pour la meilleure réussite de chacun.